
GISELLA GRUBER: Bonjour, bonsoir à tout le monde. Bienvenue à cet appel mensuel de l'ALAC, ce mardi 26 juillet à 21 h UTC.

Pour l'appel d'aujourd'hui, nous avons la participation d'Alan Greenberg, Maureen Hilyard, Holly Raiche, Kaili Kan, Sébastien Bachollet, Jimmy Schulz, León Sanchez, Tijani Ben Jemaa, Seun Ojedeji, Julie Hammer, Olivier Crépin-Leblond, Yrjö Länsipuro, Cheryl Langdon-Orr, Daniel Nanghaka, Isaac Maposa, Sarah Kiden.

Sur le canal espagnol, nous avons Aida Noblia et Alberto Soto. Sur le canal français, nous avons Abdeldjalil Bachar Bong. Nous n'avons pas de participants dans le canal russe, étant donné que nous n'avons pas d'interprétation vers le russe ce soir.

Nous avons également reçu les excuses d'Harold Arcos, Sandra Hoferichter, Vanda Scartezini, Bastiaan Goslings, Tim Denton, Ron Sherwood, Hadja Sanon, Rinalia Adbul Rahim.

Du personnel, nous avons Heidi Ullrich, Ariel Liang, Silvia Vivanco, Yesim Nazlar et moi-même, Gisella Gruber.

Nous avons des interprètes de français et d'espagnol ce soir : Claire et Camila seront sur le canal français, et Veronica et Sabrina sur le canal espagnol.

Je vous rappelle s'il vous plaît de dire vos noms au moment de prendre la parole, non seulement pour les procès-verbaux, mais également pour que les interprètes puissent vous identifier sur le canal de langue à chaque fois que vous prenez la parole. Je vous rappelle de même de

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

parler à un débit raisonnable afin que vous puissiez être correctement interprété.

Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG:

Merci. Nous avons un appel avec beaucoup de participants ce soir et nous avons un ordre du jour très chargé. Donc, je pense que nous n'allons pas finir avant l'heure. Cela dit, y a-t-il des questions concernant l'ordre du jour ou alors y a-t-il des divers à ajouter à l'ordre du jour ?

Je ne vois pas de main levée. Je ne vous entends pas dire que vous avez quelque chose d'autre à ajouter, donc nous allons considérer l'ordre du jour approuvé. Heidi, y a-t-il des actions à suivre de la réunion d'Helsinki desquelles il faut qu'on s'occupe ?

HEIDI ULLRICH:

Oui. Merci Alan. Vous prendrez deux actions à suivre, d'une part l'adhésion double, étant donné que nous avons un document préliminaire de l'ALAC concernant cette double adhésion. D'autre part...

ALAN GREENBERG:

Pour ceux qui ne se rappellent pas ou qui n'étaient pas à la réunion d'Helsinki, il s'agit d'une action à suivre qui porte sur les ALS, qui participent ailleurs à l'ICANN dans une unité constitutive de la GNSO ou à un autre secteur. Donc, la question est si l'on devrait permettre cette double participation des ALS, si elles devraient avoir le droit de vote ou qu'est-ce qu'on devrait faire.

Merci. Heidi ?

HEIDI ULLRICH: Merci Alan. Oui, d'autre part, nous avons un rappel concernant la mise en œuvre de nos plans cet été pour réviser les rapports préliminaires et puis pour voir quels sont les commentaires de la communauté concernant les rapports préliminaires. C'est une action à suivre qui est destinée à Olivier.

ALAN GREENBERG: Olivier lève la main. Est-ce qu'il s'oppose à cela ou qu'il est d'accord ? Je ne sais pas.

Ce n'est pas complété pour l'instant de toute façon.

HEIDI ULLRICH: Exact. Et puis concernant les membres de RALO, je sais qu'ils seront intéressés par ce point-là aussi.

Et troisièmement, nous avons un autre point, une autre activité, qui est que le personnel informe l'ALAC du DNSSEC, ce qui se fera en septembre. Il y aura une présentation sur ce sujet.

Merci Alan.

ALAN GREENBERG: Merci Heidi. Le point suivant dans notre ordre du jour est l'élaboration de politiques d'At-Large. Nous avons une liste très longue de périodes de consultations publiques qui sont, soit en cours soit qui viennent

d'être lancées dans ces dernières semaines. Donc, voyons combien de ces périodes ne sont pas dans notre intérêt ou de combien pouvons-nous nous occuper, voir qui sera chargé de chaque période ?

Donc Ariel, vous avez la parole.

ARIEL LIANG:

Merci Alan. Nous avons des périodes assez urgentes qui demandent les contributions concernant les mécanismes de protection des droits pour tous les gTLD, et on a une demande de contribution qui se conclut le 31 juillet. On a noté ici que c'est vous, Alan, qui est en train de rédiger une réponse. Avez-vous des mises à jour ?

ALAN GREENBERG:

Oui. Je n'ai pas conclu ce travail et je demanderais à ce point-là, est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut participer là-dessus et qui ait une opinion formée sur cette question ? J'essaierais de rédiger quelque chose, mais je ne sais pas si j'arriverais à le faire avant la date butoir. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui soit intéressé par l'expression à cette période ?

Si quelqu'un a envie de participer à cela, vous pouvez me contacter ou vous pouvez contactez Ariel. Merci. Ariel ?

ARIEL LIANG:

Merci Alan. J'ai Sébastien ici qui demande la parole.

ALAN GREENBERG:

Sébastien, allez-y. On ne vous entend pas, Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Pardon. C'est juste une question de muet, mais je voulais parler de cette déclaration de l'ALAC. J'ai été sans Internet pendant deux jours, mais j'aimerais bien participer à cet effort. Merci.

ALAN GREENBERG: Merci. Il me semble que les mécanismes de protection de droit sont une question qui n'est pas aussi urgente ou aussi importante, bien qu'il faille qu'on réponde à cela. Olivier et moi étions là au moment où les mécanismes de protection de droits du TNCH qui ont été mis en œuvre pour les nouveaux gTLD, et on avait à l'époque certaines inquiétudes concernant les mécanismes qui avaient été mis en place. Nous, en tant que membre de la communauté, je dirais que tout commentaire qu'on pourrait faire serait de rappeler le groupe, de revenir sur ces inquiétudes que nous avons soulevées pour voir si on a d'autres contributions à apporter là-dessus. Ce n'est pas une question substantielle.

Ce n'est pas un problème important et je pense que le PDP pourrait continuer d'avancer. C'est un PDP sur lequel on travaille depuis un bon moment et je pense que nos résultats ne seront pas aussi atteints que cela si on ne contribue pas à cette période. Donc, je ne suis pas très préoccupé si on n'arrive pas à faire des commentaires là-dessus avant la date.

Ariel ?

ARIEL LIANG: Alan, Olivier lève la main également.

ALAN GREENBERG: Oui. C'est vrai, je n'avais pas vu.

Olivier, vous avez la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci. Je vais dire que je n'ai pas lu le rapport ou en tout cas je n'ai pas lu les détails du rapport, mais il serait important de voir quelle serait la portée de cela. Quand vous avez dit, on avait des problèmes avec la mise en œuvre de la TNCH au début et cette révision, ce qui m'inquiète un peu en tout cas est le fait qu'on sentait qu'on avait plus de problèmes et la révision montre des résultats qui diffèrent de ce à quoi on s'attendait. Donc, il faudrait qu'on considère cela sérieusement. On devrait peut-être évaluer quel est le résultat au sein du groupe.

ALAN GREENBERG: Oui. Si je ne me trompe pas, cela avait été demandé au début du processus. Et León a participé à ce PDP si je ne me trompe pas, n'est-ce pas ?

León, est-ce correct ?

LEÓN SANCHEZ: Oui. C'est correct, Alan. Comme vous le savez peut-être, j'ai fait partie du PDP du processus de révision de la TNCH, qui s'intégrera au processus ensemble avec tout le reste, des résultats que nous pourrions

obtenir en tant que contribution de votre communauté. Je ne sais pas si Olivier a conclu son commentaire.

ALAN GREENBERG: Oui. Il me semble que c'est le cas.

LEÓN SANCHEZ: D'accord, excellent. Donc, je voudrais dire quelque chose d'autre si vous me le permettez. Je suis en train de participer à l'élaboration du rapport également et ce qui m'inquiète un peu, ce sont les chiffres que nous voyons dans les différentes initiatives, et l'une des statistiques qui m'inquiète un peu est celle qui porte sur les candidatures. Et si vous regardez les statistiques concernant justement les candidatures, vous verrez qu'on a reçu un peu près deux millions de candidatures qui demandaient la protection de la TNCH ; et sur ces deux millions presque, on avait 1 800 000 candidatures ou demandes de protection qui ont été abandonnées dans le processus.

Donc, pour moi, cela montre que la TNCH ne fonctionne pas comme elle devrait le faire, c'est-à-dire il faudrait que l'on conseille sur pourquoi les candidats abandonnent leur demande de protection. Mais si nous avons une moyenne de 20 % des candidatures qui demandent cette protection ou qui sont abandonnées, ça veut dire qu'il y a quelque chose avec le processus qui ne fonctionne pas.

ALAN GREENBERG: Oui. Je ne suis pas trop inquiet. Par contre, la TNCH existe pour différentes raisons. D'une part, c'est pour permettre aux personnes

enregistrées de participer à la période précoce d'enregistrement précoce pour obtenir les domaines au préalable, au début du processus, et d'autre part, pour pouvoir fournir des avertissements aux personnes qui enregistrent des noms qui pourraient potentiellement poser des conflits avec les droits de la chambre de compensation des marques ou le bureau central des marques.

Au départ, on avait l'inquiétude que ces avis qui étaient envoyés aux personnes qui voulaient enregistrer des noms qui ne faisait pas l'objet d'un conflit pouvaient peut-être poser un problème qui ne l'était pas. Donc, c'était l'une des inquiétudes d'At-Large. Or du point de vue des utilisateurs, si les personnes connaissent la disponibilité de la TNCH et que leurs marques déposées ne sont pas trop protégées, cela s'oppose à la situation des autres TLD, et je ne suis pas sûr qu'il ait vraiment un problème pour les utilisateurs. Il y a un problème pour les marques déposées, mais je ne sais pas si cela pose un problème pour nous du point de vue des utilisateurs.

Mais peut-être, León, qu'on devrait reprendre cette question à la fin de l'appel pour décider s'il on veut participer à cela ou pas.

LEÓN SANCHEZ:

Oui, bien sûr. Merci, Alan.

ALAN GREENBERG:

Ariel, je vous redonne la parole. J'avais prévu de consacrer 15 minutes à cette question, mais je pense que ce ne sera pas suffisant.

Allez-y, Ariel.

ARIEL LIANG:

Merci. Nous avons également des périodes de consultations publiques en cours pour lesquelles il faut prendre une décision. Nous avons d'une part la révision du processus de candidature au programme de bourses de l'ICANN, qui se conclut le 29 juillet. Et, d'autre part, nous avons les procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD en matière de sensibilisation des SO et des AC pour lesquelles on nous demande une contribution.

ALAN GREENBERG:

Oui. Il y a eu beaucoup de personnes au sein d'At-Large qui se sont exprimées concernant les programmes qui en fait exclut des personnes de petits pays insulaires et de certains pays ou des fois venant de pays grands comme l'Argentine à cause du classement que leur donne la Banque Mondiale.

Que je sache leur proposition serait d'éliminer ces restrictions pour les candidatures au programme des bourses. Et si l'ALAC et l'At-Large se sont plaints... Décidément et si on ne prend pas... Si on n'est pas gêné de dire, « on s'oppose à ces modifications », je ne vois pas quel est le sens de participer à cela. On devrait peut-être entendre les personnes qui s'opposent à ces mesures pour les candidatures pour voir pourquoi ils ne soutiennent pas ces modifications au programme. Donc, on devrait peut-être contacter directement certaines de ces personnes qui s'opposaient, s'il est possible de savoir de qui il s'agit.

Mais à ce point-là, il manque moins de trois jours et si on n'a pas de déclaration à faire, on ne fait pas de déclaration. Un point, c'est tout. Si

les personnes qui se plaignaient ne font pas de déclaration, je ne vais pas le faire moi-même.

Action suivante.

ARIEL LIANG: Oui. Le point suivant est celui qui porte sur l'acte constitutif de la PTI dans sa version préliminaire.

ALAN GREENBERG: Alberto, est-ce que vous voulez faire un commentaire sur ce point ou sur le précédent ?

Alberto Soto, vous avez la parole.

ALBERTO SOTO: Merci.

INTERPRÈTE: L'interprète s'excuse. Elle dit qu'elle ne reçoit pas le son d'Alberto Soto.

ALAN GREENBERG: Bien. Dans ce cas-là, nous allons continuer. Concernant l'acte constitutif de l'APTI, ce qui s'applique également à d'autres questions concernant l'APTI. Je partagerais avec vous quel est mon point de vue, mais je voudrais savoir ce qu'en pensent les autres. À mon avis personnel, la PTI ne fait pas partie nécessairement de la transition de IANA. C'est ce que le CWG Supervision a trouvé en tant que solution de compromis, mais

qui va nous coûter des fonds. Toutefois, cela devrait fonctionner correctement.

Mais je ne pense pas que les détails de l'acte constitutif ou des statuts constitutifs ou de la formation du Conseil d'administration, qui sont les questions qui ont le plus préoccupé les personnes ou sur lesquelles les personnes ont fait le plus de commentaires, changera beaucoup le fonctionnement. Je pense que l'organisation fonctionnera correctement ou échouera pourquoi pas. Mais cela ne vas pas changer en raison de cette solution, et je pense que ce n'est pas la peine de perdre le temps d'At-Large à discuter de cette question. C'est mon avis personnel, mais je voudrais savoir ce qu'en pensent les autres.

Nous n'avons pas eu de volontaires pour faire des commentaires concernant les questions liées à la PTI à ce jour.

Y a-t-il des mains levées ?

Soit je vous ennuie, soit vous êtes d'accord avec moi. Je ne sais pas quelle est la bonne réponse, mais Ariel, en tout cas, on avance. Sautons les autres points liés à la PTI et si quelqu'un a quelque chose à dire concernant ces points-là, nous reviendrons là-dessus.

Ariel ?

ARIEL LIANG:

Oui, d'accord. Donc, le point suivant est une demande de contribution du groupe de travail qui s'occupe des procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Il s'agit de six sujets généraux desquels

s'occupe ce groupe de travail et pour lesquelles il nous demande des contributions.

ALAN GREENBERG: Y a-t-il des volontaires pour s'occuper de cela ? Nous avons beaucoup de membres au sein de ce groupe.

Holly, vous levez la main, allez-y.

HOLLY RAICHE: Oui. Je ne comprends pas exactement ce que cela implique, mais je suis disponible pour le faire.

ALAN GREENBERG: Oui, d'accord. On attend votre réponse dans les deux jours.

Merci. Ariel, vous avez la parole.

ARIEL LIANG: Bien, le point suivant est le point qui porte sur l'ensemble de règles de génération d'étiquette de référence pour le second niveau.

ALAN GREENBERG: Oui, cette autre période est ouverte depuis un mois et on n'a pas reçu de contributions pour l'instant non plus. Je sais que les IDN sont une question d'intérêt pour ce groupe, mais les LGR, c'est-à-dire les ensembles de règles de génération d'étiquette ne sont pas une question d'intérêt pour nous. Les LGR sont les détails de comment on associe une langue à une autre pour générer des étiquettes.

Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci Alan. Est-ce que le groupe de travail sur les IDN a déjà reçu une demande d'information ?

ALAN GREENBERG: Je ne le sais pas exactement, peut-être qu'Ariel pourra nous aider là-dessus.

ARIEL LIANG: Oui. Le groupe a déjà reçu une demande d'information.

ALAN GREENBERG: Et on n'a pas reçu de réponse ?

ARIEL LIANG: Non, pas de réponse.

ALAN GREENBERG: Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci Alan. Oui, le groupe de travail sur les IDN a beaucoup de travail à faire, et je n'imagine pas qu'il ait des membres au sein de l'ALAC – ou en tout cas pour la plupart parmi nous, je dirais qu'on ne connaît point les IDN et je ne vois pas comment on pourrait participer ou comment on pourrait décider s'il nous faut faire un commentaire ou pas. Mais on est

sensé avoir des personnes qui s’y connaissent au sein du groupe. Donc, ce serait à ces personnes de nous indiquer s’il faut qu’on fasse des commentaires ou pas normalement. Autrement, je pense qu’il faudrait que l’on choisisse un autre président pour le groupe de travail des IDN.

ALAN GREENBERG:

Oui, d’accord. Donc, ce groupe de travail est un groupe que nous avons créé et il n’était pas clair pour nous s’il fallait que ce soit un groupe de travail ou pas. C’est une des discussions qu’on n’a jamais conclue, et il faudrait peut-être qu’on réévalue cela.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND:

Oui. Si vous me permettez de dire, on devrait peut-être oublier les IDN. On avait un agent de liaison au sein du groupe de travail des IDN il y a quelques temps et apparemment, on n’a plus de communications en ce moment avec eux. Donc, si au sein d’At-Large, on n’a pas de communication ou on n’a aucune idée là-dessus, on devrait peut-être reconsidérer la question.

ALAN GREENBERG:

Je pense que c’est le fonctionnement habituel du groupe. Outre ce qui concerne le fonctionnement et la mise en œuvre, on n’est pas des experts dans la matière. On ne connaît pas très bien la langue des IDN. Les règles générales impliquent que tout fonctionne comme d’habitude. Ici, on s’occupe des IDN du second niveau. C’est sur cela que porte cette période de consultation. Ce n’est pas pour créer des ensembles de règles. On cherche une politique générale.

Mais à ce point-là, on a quelqu'un d'autre qui demande la parole.

On passe à Cheryl et après, à Holly, pour qu'elles nous disent si on devrait garder cela ouvert ou pas. Allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR:

Merci. Olivier, il me semble que vous réagissez un peu trop concernant cette question, que votre réaction ne soit pas vraiment en rapport avec ce qu'elle devrait être, et comme Alan l'a dit, il s'agit d'un groupe qui s'occupe des règles de génération des étiquettes, qui n'est pas une question d'intérêt particulier pour nous. Et au second niveau, vous voyez encore moins. Donc, en termes généraux, je dirais qu'en tant que membre du groupe de travail des IDN qui est engagé, mais qui ne connaît pas la langue, je ne suggérerais pas que l'on fasse de commentaires là-dessus. Je pense qu'on ne devrait pas s'inquiéter pour cela, parce que ce n'est pas vraiment dans notre domaine ou dans notre champ d'action.

Et comme Alan l'a dit, oui il est vrai qu'il faudrait qu'on trouve des personnes qui connaissent bien cela, et les IDN sont un sujet sur lequel on a déjà commencé à travailler il y a un bon moment et où tout fonctionne comme d'habitude. Ils ont leur propre processus qui fonctionnent – je pense – relativement bien, et qu'il faudrait qu'on discute avec d'autres personnes qui ont plus d'expérience ou qui connaissent mieux la langue ou qui en tout cas, ont plus d'intérêts ou de parti pris concernant la langue ou les IDN.

Merci.

ALAN GREENBERG: Donc, oui pour réitérer, cette période particulière porte sur le fait qu'il y a des ensembles de règles qui ont été créés pour une trentaine de langues, qui sont utilisés au premier niveau et au second niveau. Donc, ici, ce qu'on explique c'est qu'il est maintenant possible d'utiliser ces règles au second niveau si le groupe décidait de mettre en œuvre ces règles de génération d'étiquettes au second niveau et que l'on s'attend à ce qu'il utilise la même règles de génération d'étiquettes que dans le premier niveau. Je pense que ce n'est pas trop poussé, que ce n'est pas trop controversé, mais je ne suis pas un expert en la matière.

Donc, Holly allez-y.

HOLLY RAICHE: Serait-il possible de contacter des personnes qui comprennent mieux la question? Je pense que c'est la première mesure à prendre. C'est la manière de procéder.

ALAN GREENBERG: Edmon et Satish sont les présidents du groupe, je pense, et ça doit être eux qui ont été contactés si Ariel peut le confirmer. Donc, Ariel, vous vouliez faire cela. Oui.

Action suivante.

ARIEL LIANG: Merci. Le point suivant, l'action à suivre suivante est celle des amendements proposés au contrat de registre de .COM qui conclut le 12 août.

ALAN GREENBERG:

Cela est intéressant et je ne l'ai pas considéré dans les détails, mais l'historique est le fait que Verizon ou en tout cas qu'il y avait un contrat avec Verizon qui serait signé pour qu'il continue d'être le publiant sur la zone racine dans l'avenir. Donc, la déclaration qui a été faite ou le contexte en tout cas de ce contrat qui aurait été conclu est le fait que le code de mise en œuvre des ensemble de règles d'étiquettes dans la zone racine, la sécurité et les codes de sécurité pour le .COM sont très liés. Cela veut dire que les mêmes questions d'infrastructure sont proposées pour les deux et qu'ils voulaient avoir un niveau de certitude pour savoir que les deux niveaux seraient aussi importants ou également importants. Ils ne veulent pas qu'il y ait des problèmes associés au .COM si par exemple, les publications dans la zone racine et le contrat de publication dans la zone racine étaient amendés.

Que je sache, bien que je n'ai pas lu le document lui-même, et que cela porte sur l'existence de deux contrats en simultané, coordonné, pour ne pas avoir des différences puisque cela est inadmissible pour eux. Cependant, il y a eu des inquiétudes qui ont été soulevées disant que ces deux questions ne devaient pas être liées et qu'en termes conceptuels, elles devraient être différentes, mais c'est la réalité de l'infrastructure fiscale sachant qu'ils sont liés de très près. Voilà.

Alors, des commentaires ? Tijani.

TIJANI BEN JEMAA: Merci Alan. Alan demandait concernant la personne qui publie dans la zone racine. Est-ce que nous demandons également au sujet du mainteneur de la zone racine ou c'est que pour la personne qui publie?

ALAN GREENBERG: Oui. C'est pour ceux qui publient, pour l'entité qui publie et c'est ce que fait Verizon. Ce n'est pas qu'il publie exclusivement, ils font d'autres choses également, mais c'est la fonction de Verizon concernant la zone racine, qui est liée de près avec les mesures de sécurités qui sont associées au .COM et au .NET.

TIJANI BEN JEMAA: C'est-à-dire que c'est pour un autre contrat?

ALAN GREENBERG: Non. C'est pour un contrat de registre du .COM.

TIJANI BEN JEMAA: Donc, le mainteneur et le publiant sont deux entités différentes? C'est ça, ma question.

ALAN GREENBERG: Le mainteneur de la zone racine... Attendez, je ne sais plus comment on appelle Verizon. Quelle est la fonction de Verizon ? Mais...

Oui, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA: Je vous parle du mainteneur de la zone racine. Le mainteneur de la zone racine a un contrat entre Verizon et la NTIA, et il sera délégué à l'ICANN d'ici peu. Donc, vous voyez que cela est lié au registre du .COM. C'est ce que vous dites en tout cas, et je ne pense pas que ce soit le cas, parce que le .COM est délégué à l'ICANN et le mainteneur de la zone racine est la NTIA.

ALAN GREENBERG: Je n'ai pas lu ces documents, mais si je ne me trompe la mise en œuvre de beaucoup des fonctions de mainteneur de la zone racine sont liées profondément avec la mise en œuvre du .COM et des mesures de sécurité pour le .COM. Il y a un nombre d'autres mesures qui comprennent la pénétration de la sécurité et le suivi de la sécurité. Et je parle ici de ma compréhension qui peut ou ne pas être correcte, mais par conséquent, Verizon voulait que les deux contrats soient synchronisés pour ne pas avoir des conflits entre les deux. C'est ce que je comprends. Je pourrais me tromper bien sûr. Si quelqu'un avait une autre idée, je l'accepterais.

En tout cas, cela se conclut le 12 août, si quelqu'un veut s'occuper de cela.

Y a-t-il des volontaires?

Personne n'est volontaire. Nous conserverons l'appel à volontaires.

Ariel, je vous redonne la parole.

ARIEL LIANG: Merci Alan. Le prochain porte sur les mesures proposées pour les étiquettes ASCII à deux caractères ou deux lettres pour éviter la confusion avec les codes B correspondants.

ALAN GREENBERG: Est-ce que quelqu'un est intéressé? C'est intéressant pour les consommateurs, je pense. Donc, est-ce que quelqu'un veut se charger de cette rédaction de rédiger ce... Est-ce que quelqu'un connaît quelqu'un d'autre qui pourrait être intéressé ici? Est-ce que nous pouvons avoir un volontaire, quelqu'un qui regarderait ce document et ferait une recommandation à l'ALAC ?

Garth dit qu'il se porte volontaire. Merci Garth, et Jimmy a levé sa main.

JIMMY SCHULZ: Oui. Je me serais bien porté volontaire moi aussi, mais je suis arrivé en retard.

ALAN GREENBERG: Vous pouvez bien travailler avec une autre personne. C'est toujours mieux d'avoir deux personnes qu'une seule. Donc, j'accepte votre proposition, et Garth le fera avec vous.

JIMMY SCHULZ: Nous ferons cela avec Garth.

ALAN GREENBERG: Très bien, merci. Je suis heureux d'entendre cela.

Ariel, vous avez la parole de nouveau.

ARIEL LIANG: Merci. Prochain point : les autorisations des noms de territoires et de pays dans .SOFTBANK, .ARC et .CARAVAN. Ce sont des TLD. Je crois que cela a été fait.

Cheryl demande la parole. Cheryl, allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR: Je pense que nous n'avons pas besoin de dire quoi que ce soit ici. Nous avons une longue histoire dans ce domaine. Nous ne répondons pas en général à moins que quelqu'un ait vraiment envie d'écrire un commentaire là-dessus. Sinon, comme je ne vois pas de volontaires, passons au prochain point.

Ariel, vous avez la parole.

ARIEL LIANG: Le prochain est les directives proposées pour le processus de révision de similarité de chaîne, le deuxième dans ce cas-là.

ALAN GREENBERG: C'est la question des similarités de chaîne liées aux IDN et pour les extensions géographiques si je ne me trompe pas. Les extensions des similarités de chaîne est quelque chose qui nous concerne, qui concerne At-Large. Est-ce que quelqu'un veut analyser cela?

Maureen? Maureen n'est pas sur cet appel. Non, je ne crois pas. C'est cela. Maureen est sur cet appel. Parfait. Je n'en étais pas sûr. Bien.

Maureen, est-ce que cela est lié à la question des extensions géographiques? Est-ce que je me trompe ou est-ce que c'est cela?

Maureen ne peut pas parler. Maureen, je vais vous demander de l'analyser rapidement. Il me semble que c'est une précision des règles que l'on utilise pour les similarités de chaînes et que l'on a utilisées lors du premier lancement des extensions géographiques des IDN. Il s'agit d'une révision de cela pour voir si on doit modifier quelque chose. Si vous pouviez analyser ce rapport rapidement et nous donner votre opinion, nous apprécierions votre aide.

Ariel, vous avez la parole.

ARIEL LIANG:

Le prochain est sur le gTLD et je pense que c'est un grand intérêt pour nous.

ALAN GREENBERG:

Tout ce qui concerne le gTLD nous intéresse. C'est quelque chose qui nous intéresse, qui nous inquiète aussi. Ça a provoqué certaines inquiétudes dans notre organisation. Est-ce qu'il y a des volontaires qui veulent regarder si cela nous intéresse? Donc, l'index de santé sur le marché des gTLD. Il s'agit d'une version beta.

Est-ce que cela intéresse quelqu'un? Il n'y a pas de volontaires. Bien. Alors, nous allons envoyer une alerte. Est-ce que nous l'avons déjà fait Ariel?

ARIEL LIANG: Oui. On a envoyé cela à At-Large et aussi au groupe des nouveaux gTLD. Je pense qu'Olivier est au courant. Il y a eu une période de commentaires publics déjà qui a eu lieu là-dessus au préalable.

Olivier s'en est occupé, peut-être qu'il veut le refaire maintenant.

ALAN GREENBERG: Très bien. Nous allons envoyer une autre note rappelant aux gens le commentaire préalable d'Olivier pour voir ce que les autres en pensent, en tout cas.

ARIEL LIANG: Bien. Vous voulez que je l'envoie à la liste de diffusion d'ALAC?

ALAN GREENBERG: À la liste de diffusion de l'ALAC et du gTLD.

ARIEL LIANG: Parfait.

ALAN GREENBERG: Est-ce qu'il y a d'autres choses concernant les questions politiques? Je crois que nous avons fini. Non?

ARIEL LIANG: Oui, c'est fini pour les commentaires publics. Je crois que Garth va écrire quelque chose lié à la création d'un agenda pour les consommateurs à l'ICANN et cela a été assigné à Garth. Donc, on va avoir la contribution de Garth là-dessus.

ALAN GREENBERG: Je vois qu'Olivier a levé la main, et Garth aussi.

Allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Alan. Sur le dernier point, à propos de l'index de santé pour les marchés du gTLD, cela a beaucoup d'importance pour la confiance des consommateurs, pour la concurrence aussi. Tout cela concerne la concurrence au niveau des consommateurs, et donc je dirais que c'est une série d'indicateurs qui montreront que cela peut être positif ou pas.

Donc, je pense que cela peut être aussi lié aux questions de candidature, au groupe de travail qui travaille sur la candidature et aussi pour la confiance des consommateurs. Donc, je suggère que ce soit eux qui s'en occupent. Je vais essayer de trouver certains membres de l'ALAC qui seraient des personnes adéquates pour faire des commentaires sur ce commentaire public.

ALAN GREENBERG: Parfait. Ok, Ariel.

Garth vous avez la parole.

GARTH BRUEN: Merci. Donc, j'ai envoyé à propos de cet agenda une série de points à propos de cet ordre du jour. Une série de points... Je voudrais en ajouter quelques-uns maintenant que j'entends Olivier parler de cela. Nous voudrions que cela soit focalisé sur le consommateur, que ce soit un ordre du jour focalisé sur le consommateur. Donc, je vais l'ajouter dans l'espace créé par Ariel et je vais dire pourquoi je suis rentré dans cet espace. Je vais faire des commentaires, et nous voudrions que cet ordre du jour réponde à tous les besoins des consommateurs. Donc, si vous avez des idées, si vous voulez ajouter quelque chose à cet ordre du jour, allez-y ça m'intéresse. Je veux entendre votre opinion.

ALAN GREENBERG: Merci Garth. Je n'ai pas encore eu le temps de regarder ce document.

GARTH BRUEN: Ce n'est pas vraiment un document.

ALAN GREENBERG: Ok, très bien. Je vais essayer d'apporter aussi quelque chose à ce que vous enverrez, mais je n'ai pas vu. Je vais le faire. Pourquoi est-ce qu'on n'a pas eu une date butoir ici pour ce commentaire? Nous sommes à la fin du mois de juillet. On pourrait organiser un appel pour la fin du mois d'août pour discuter de ce point-là. Je ne dirais pas que ce serait un webinaire, mais une réunion, et pour les gens qui sont intéressés ou qui s'intéressent aux questions des consommateurs, on a un mois pour

recevoir vos commentaires. Donc, je vous demande de m'envoyer vos commentaires, vos opinions sur la page Wiki, et dans trois semaines plus ou moins, nous essaierons d'organiser quelque chose et d'avoir des thèmes à débattre.

Qu'est-ce que vous en pensez, Garth? Non, on n'est pas toujours très bon pour les réponses par email ou sur la page Wiki pour ce type de choses. On pourrait organiser un appel qui nous permettrait de mieux travailler et qui peut permettre aux gens de participer.

GARTH BRUEN:

Oui. Je pense que les personnes qui n'ont pas, qui ne s'intéressent pas aux questions des consommateurs ne devront pas participer à cet appel. Il faut vraiment s'intéresser à cela. Donc, je vais demander aux gens directement. Je vais demander aux gens de l'ALAC et à tous les responsables régionaux ce qu'ils en pensent et ce qu'ils pensent de ce qu'on devrait mettre sur cet ordre du jour directement. Je vais faire comme ça.

ALAN GREENBERG:

Merci beaucoup. Heidi, vous avez un commentaire sur le groupe de travail d'intérêt public?

HEIDI ULLRICH:

Oui. Pendant l'appel de RALO, on a dit que le groupe de travail d'At-Large sur l'intérêt public devrait s'occuper et organiser un appel. Donc, le prochain appel est organisé pour la mi-août. Garth, je pense que vous participerez aussi à cet appel. Donc, ce sera cet appel dont vous parlez

d'ALAC devrait avoir lieu après cet appel du groupe de travail d'intérêt public, d'accord.

ALAN GREENBERG: Oui, parfait.

HEIDI ULLRICH: C'est un appel qui a déjà été organisé.

GARTH BRUEN: J'ai l'impression qu'il ne figure pas sur la liste de diffusion. Donc, assurez-vous qu'il y soit.

ALAN GREENBERG: Olivier, vous avez levé la main.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci Alan. Un des commentaires que nous avons eus lors de l'appel de RALO, de Jean-Jacques Subrenat, il s'agissait d'une question concernant les consommateurs. Il disait : pourquoi les consommateurs et pourquoi pas les utilisateurs? Pourquoi pas un ordre du jour des utilisateurs? Alors, je voulais poser cette question ici. Ce n'est pas vraiment pour qu'il y ait un long débat là-dessus, mais je pense que c'est une bonne question. Je vais demander à Jean-Jacques de rentrer en contact directement avec vous, Garth.

ALAN GREENBERG:

Je pense que Garth l'a écrit comme ça. Si on pense qu'on n'est pas d'accord – enfin pas d'accord n'est pas le mot correct, mais si on pense qu'il faut un titre différent, il faut le dire, et c'est pour cela qu'on demande aux gens de participer. Je vais demander à Jean-Jacques de nous expliquer pourquoi il pense que la terminologie devrait être modifiée.

Garth, allez-y. Vous avez la parole.

GARTH BRUEN:

Merci Olivier. Je pense que c'est un point important. En général, c'est mon opinion personnelle, l'utilisateur est considéré comme une population puis c'est tout. Les consommateurs, ça signifie qu'on a une relation financière avec d'autres groupes, d'autres parties, et la plupart des gens qui sont sur Internet ont ce type de relation. On paye pour un service Internet. On achète des produits sur Internet. Donc, cela se rapporte à une population qui achète des noms de domaine, qui utilisent des noms de domaine ou simplement parce qu'ils postent sur un blog, parce qu'ils font des publicités ou parce qu'ils reçoivent des revenus, un revenu à travers ces titulaires de domaines. Donc, pas seulement les utilisateurs. On est aussi des consommateurs, des gens qui contribuent au niveau financier à cette structure, qui ont un rôle à jouer, qui ne veulent pas être ignorés. C'est pour cela que je préfère utiliser le terme « consommateur » plutôt que le terme « utilisateur ».

ALAN GREENBERG:

Merci. Très bien, je vais vous demander de conclure ici. Nous sommes légèrement en retard, mais c'est exactement le type de discussion que

nous voulons avoir justement sur notre page Wiki et au cours de la prochaine téléconférence, et sur les emails.

Je pense que c'est vrai que la plupart d'entre nous sont gênés lorsque les choses ne fonctionnent pas correctement, s'énervent et je pense qu'il faut prendre sur nous-mêmes pour que les choses soient comme nous voudrions qu'elles soient. Et je pense que Garth prend une initiative ici qu'il nous faut suivre, travailler là-dessus et la suivre.

Prochain point de notre ordre du jour. Nous sommes déjà depuis 45 minutes dans cette téléconférence et nous sommes un petit peu en retard. La révision des candidatures pour les ALS. Heidi, vous avez la parole.

HEIDI ULLRICH:

Nous avons plusieurs ALS d'AFRALO qui attendent une réponse. Il faudrait parler avec les membres d'AFRALO sur ces points, Alan. Et, nous sommes en train de faire une diligence due sur une autre ALS du Salvador. Je crois que c'est fini.

ALAN GREENBERG:

Merci beaucoup. Je vois que Judith lève sa main.

Judith, allez-y. Vous avez la parole.

JUDITH HELLERSTEIN:

Merci. Ma question est... Il y a quelque chose qui a été révisé et je me demande si dans le passé on avait des informations que l'on envoyait au niveau régional, que l'on envoyait concernant les ALS. Et on peut les

envoyer avec la candidature de façon à ce que les gens aient une vision très claire, plus claire de cette candidature, parce qu'il y a certaines questions qu'on a posées auxquelles on n'a pas répondu qui ne sont pas dans la demande de candidature. Je sais qu'on ne peut pas changer le format de la candidature, mais j'aurais aimé qu'on réponde à cette question.

ALAN GREENBERG: Heidi, est-ce que vous avez quelque chose à répondre à Judith?

HEIDI ULLRICH: Oui. Je ne sais pas. Je ne suis pas au courant de ces nouvelles questions sur les diligences dues. Je vais demander à Natalie. Je pense qu'on aura une réponse sous peu. Et dès que j'ai la réponse, je vous la donnerais.

ALAN GREENBERG: Il y a quelque chose sur la version préliminaire. Est-ce que vous avez une réponse là-dessus?

JUDITH HELLERSTEIN: Tout ce que je sais, c'est qu'apparemment nous avons un nouveau formulaire. Il est différent du formulaire qu'on avait auparavant, et c'est peut-être une erreur ou quelque chose d'autre, mais en tout cas il est différent.

ALAN GREENBERG: Heidi, est-ce que vous pouvez vous renseigner et nous donner la réponse par la suite? Merci.

HEIDI ULLRICH: Oui. Très bien, je m'en occupe.

ALAN GREENBERG: Je ne pense pas qu'il soit vraiment si différent que ça, mais bon. Ok, pas de débat là-dessus. Continuons.

Le point 6 de notre ordre du jour : les rapports des groupes de travail. Est-ce que nous avons des groupes de travail et des rapports des groupes de travail des RALO, des liaisons?

Allez-y, Olivier. Vous avez la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Alan. Je voulais mentionner un point sur l'appel du Conseil de la GNSO. Il y a eu une nomination. La nomination de James comme liaison auprès de la GNSO. Au préalable, c'était Mohamed El Bashir. Donc, nous avons un comité de la clientèle pour donc la transition des fonctions IANA, et c'est tout.

Je n'ai pas rédigé de rapport encore. Je le ferai bientôt et il sera publié sur la page Wiki, sur notre page Wiki.

ALAN GREENBERG: Merci Olivier. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires?

Je vois qu'il n'y a pas d'autres commentaires. Olivier, vous voulez reprendre la parole ou vous avez oublié de baisser la main ? Julie, allez-y.

JULIE HAMMER: Merci. Oui, je voulais juste vous dire que, comme Olivier l'a dit, le SSAC a nommé Jeff Bedser au comité.

ALAN GREENBERG: Le SSAC a nommé qui ?

JULIE HAMMER: Jeff Bedser, qui est un membre SSAC, et il sera dans ce comité.

ALAN GREENBERG: Merci. J'avais un problème au niveau du nom. Maureen, vous avez la parole.

MAUREEN HILYARD: Est-ce que vous m'entendez?

ALAN GREENBERG: On ne vous entend pas très bien, Maureen.

MAUREEN HILYARD: Je voudrais faire une mise à jour. J'ai discuté avec...

ALAN GREENBERG: Maureen, on n'entend pas du tout ce que vous avez dit. Est-ce que quelqu'un d'autre a entendu ce que Maureen a dit et peut me le dire?
Non.

MAUREEN HILYARD: Bien. Je m'excuse. Je suis dans un hôtel. Je n'ai pas une très bonne connexion. Ron Sherwood...

ALAN GREENBERG: Vous parlez du rôle de liaison? Est-ce que nous avons des contributions là-dessus, des nouveautés là-dessus?

MAUREEN HILYARD: J'ai eu une conversation avec lui ce matin.

ALAN GREENBERG: D'accord. Donc, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres rapports ?

GISELLA GRUBER: Alan ? Alan, excusez-moi.

Je confirme – je m'excuse de vous interrompre. Les interprètes n'ont pas pu interpréter ce que Maureen a dit et donc, voilà il fallait le dire pour que vous le sachiez.

ALAN GREENBERG : Je crois que la substance était le rapport de liaison de Ron. Lorsque cela sera fait, on le dira : cela figurera sur la liste interne de l'ALAC. Merci. Cheryl, allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR: Comme mise à jour, je voulais vous dire que j'ai vu un email post-Helsinki de Ron Sherwood, et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour qu'il se remette rapidement. Voilà, je voulais le dire. Je ne pense pas qu'on – je pense qu'on va continuer à travailler avec Ron dans le futur. Je voulais juste le dire.

ALAN GREENBERG Merci Cheryl. Oui, je sais que tous, nous espérons que Ron va se rétablir promptement.

Prochain point de l'ordre du jour. Nous n'avons plus de rapports, donc nous passons au point suivant. Point sept : règles de procédures, mise à jour et prochaines étapes. Donc, la révision de la troisième rédaction, il y a eu quelques changements qui ont été faits. Il y a des changements qui devraient être faits à ces règles de procédures ; nous n'avons pas eu le temps de les réviser. Ils vont être envoyés à l'ALAC pour que l'ALAC prenne une décision. Et je voudrais maintenant que l'on prenne le temps de les analyser.

Gisella s'il vous plait, est-ce que je peux vous demander de descendre à mesure que l'on avance dans ces règles de procédures ?

Il y a un autre document dans l'ordre du jour, qui est une description des changements, et on ne peut pas afficher les deux documents en même temps. Mais les changements donc sont, apparaissent en ordre en fonction de leur catégorie ; la plupart des changements sont des corrections. Ce sont des choses qui étaient des erreurs ou qui étaient de bon sens dans la version originale des règles de procédures. Bien. Donc,

il y avait la question de la mission qui n’y figurait pas et une précision aussi.

Je vais passer, analyser d’abord les questions qui sont les plus simples, et ensuite, on verra les plus compliquées ensuite. La première se trouve dans la section 2 et 3.1.2, et 14.4.1. Ce sont seulement des URL qui sont remplacés. L’ICANN a réorganisé son site Internet et est en train de résoudre certains URL – donc, ce sont des corrections.

Ensuite, le prochain point, qui est une correction, se trouve au 11.4.3. S’il vous plait, est-ce que vous pouvez nous montrer cela sur l’écran, Gisella ? On a dépassé le point. En arrière, s’il vous plait. Bien. 11.4.3. Ce qui était écrit auparavant, c’est que « pour la décision de consensus soit considérée comme valide, la réunion doit très souvent encore avoir des discussions qui sont prises au niveau électronique : il y a toujours un quorum ». Et il y a une section plus haut dont les règles, plus loin dans les règles, qui parle de cela. Donc, il s’agit ici de préciser que l’on parle de décisions prises pendant la réunion et sur lesquelles il faut qu’il y ait un consensus.

Ensuite, 11.8.4. S’il vous plait, est-ce qu’on peut descendre ? Ce qui est dit ici, il s’agit des motions procédurales. Le Président peut refuser une motion s’il pense que la question n’a pas été suffisamment et profondément analysée. C’est une motion pour stopper les débats, c’est quelque chose que nous ne faisons pas en général en pratique, mais ici ce que l’on propose, c’est qu’une fois que la motion a été faite, elle doit être décidée par consensus ou par vote. Cela n’a pas de sens ; donc, c’est un changement qui dit qu’il faut prendre une décision seulement si la règle s’applique.

Prochain point qui est corrigé : 12.3.10. C'est une nouvelle section qui a été ajoutée. La section 12.3. parle de la possibilité de voter et d'avoir un représentant qui soit à votre place. Donc ici, on dit toutes les références pour les votes à la section 12.3 doivent s'appliquer au vote par consensus.

Ensuite, on a 16.3. Bien. Nous avons toujours eu cette pratique au sein d'At-Large selon laquelle s'il y a un seul candidat, ce candidat est acclamé comme gagnant ; cette pratique a toujours été en place et est toujours utilisée sans question, sans être remise en question.

Récemment, une série de RALO ont dit qu'ils ne savaient pas quel était le processus à suivre lorsqu'on a un seul candidat et cela donc confirme les pratiques. C'est que s'il n'y a qu'un seul candidat, ce candidat sera le gagnant du vote. Et le vote – au moment où la règle a été rédigée, cela n'était pas nécessaire de le dire, mais je pense que, maintenant, pour une question de prudence, nous avons pensé qu'il fallait l'ajouter.

Et la dernière correction est une correction des changements que nous avons faits à Helsinki. C'est le point 19.11.6.

GISELLA GRUBER: Excusez-moi, Alan. Est-ce que pouvez répéter le numéro ?

ALAN GREENBERG: 19.11.6.

GISELLA GRUBER: Merci. Voilà, on y est. Bien.

ALAN GREENBERG: Ici, on dit que c'est le type de sélection que nous utilisons, le type d'élection que nous utilisons, et si on n'a pas le temps d'avoir une élection, si l'on n'a pas la possibilité de – lorsqu'on a une élection à parts égales, de se décider, dans ces cas-là ou lorsqu'il y a un deuxième vote qui reste donc ex-aequo avec des votes à égalité, à ce moment-là, on va utiliser un système de sélection par hasard et on utilisera ce type de méthode.

Est-ce qu'il y a des commentaires concernant les changements que nous allons, que nous proposons ? Il va sûrement y avoir des demandes de précision. Je crois que ça ne change rien en substance dans le texte. Et on pourra présenter notre souci.

JUDITH HELLERSTEIN: J'ai déjà posé ma question sur le chat. Je demandais si on n'a pas le temps de passer au vote, y a-t-il des cas où s'il y avait le temps, on passerait de toute façon à ce vote aléatoire ?

ALAN GREENBERG: Non, ce n'est que pour le deuxième vote. Si ce deuxième vote revient à une égalité, on passe au vote aléatoire.

JUDITH HELLERSTEIN: D'accord, Donc, si on avait une élection unique et qu'on n'avait pas de résultats, on passe à un deuxième vote.

ALAN GREENBERG: C'est correct. Si on a une égalité, qu'on essaierait d'utiliser soit un résultat qui n'est pas concluant ou conclusif ou que nous avons des égalités, nous allons passer à un ballottage entre les deux candidats.

Seun veut prendre la parole. Oui bien sûr, je vous ajoute à la liste, Seun.

Si on regarde le deuxième vote entre deux candidats, on refait ce vote, on recommence. Dans les deux cas, si le BMSPC considère qu'on a le temps suffisant pour passer à un deuxième vote, on passerait à un vote aléatoire. On essaiera d'éviter de passer au vote aléatoire, mais c'est la manière dont on pourrait résoudre cette égalité. Est-ce que j'ai répondu à votre question, Judith ?

JUDITH HELLERSTEIN: Oui. Donc, si on pouvait gagner par un vote par exemple, ce ne serait pas qu'on a le choix, n'est-ce pas ? On passerait au choix.

ALAN GREENBERG: Non. Il faut la majorité pour gagner et remporter une élection. Je répète. Si cela devrait être une majorité ou une majorité qualifiée pour gagner, c'est une bonne question. Et je pense qu'on devra reconsidérer le processus général plus tard, mais en ce moment, on essaie de s'assurer que la règle soit claire.

Seun, allez-y.

SEUN OJEDEJI: Oui. Merci. Ma question porte sur votre réponse à Judith en fait. C'est pour rebondir sur ce que vous dites. Si on avait... Donc, le facteur qui

déterminerait le vote aléatoire serait si on a le temps ou pas, n'est-ce pas ? Qui va décider si on a le temps ou pas ?

ALAN GREENBERG:

C'est le président du BMSPC qui décidera cela. Le BMSPC a la responsabilité de gérer tous les aspects de l'élection ou d'une sélection plutôt qui ne sont pas spécifiquement délégués à l'ALAC ou au BCEC. Autrement, ce groupe sera autonome.

Judith, vous relevez la main ? Non ? Très bien. D'accord. Passons maintenant aux points avec un peu plus de substance, qui ont un peu plus de contenu. Je pense qu'ils ne changent rien en fait et qu'il y a très peu de personnes qui ont exprimé des inquiétudes sur ces points-là.

On a d'abord l'article 3.5.4 et 3.5.6. Donc, passons, s'il vous plait, à ces deux points. Et au tout début du fichier. On y est presque. Voilà.

Ici ce qu'on fait est de réglementer la pratique actuelle. L'équipe dirigeante de l'ALAC, l'ALT, a un équilibre entre les représentants des différentes RALO. La plupart des discussions de l'AMT en fait comprennent également les liaisons auprès des autres SO et AC de l'ICANN.

Il y a quelqu'un qui devrait mettre son micro en muet. Bien.

Donc, ma pratique était d'inclure les deux présidents qui m'ont précédé à ces discussions et des fois, il y a des confusions concernant l'ALT. On n'est pas sûr si l'ALT comprend les cinq membres ou s'il s'agit de l'ALT élargie qui permet de parler à la plupart des membres. Cela en fait apporte des termes, des mots qui nous permettent de préciser qu'on a

différents termes pour désigner l'ALT et l'ALT élargie qui participe d'habitude aux réunions de l'ALT. Donc, je vais ici utiliser le mot « conseillers auprès de l'ALT ». J'essayais de trouver un terme qui soit suffisamment clair. Donc, c'est pour cela que j'ai utilisé « advisor/conseiller ».

Mais ces trois articles-là n'ajoutent rien de nouveau. Le conseil ici est de réglementer, de codifier pour avoir les termes nécessaires au moment de discuter de cela. Alors, y a-t-il des inquiétudes ou des contributions là-dessus ?

Je vous donne l'occasion de lever la main ou d'ajouter ce que vous voudriez ajouter. On a Sébastien et Tijani qui lèvent la main. Sébastien, vous avez la parole.

On ne vous entend pas, Sébastien. Alors, on passe à Tijani. Sébastien, vérifiez votre micro, s'il vous plait.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci Alan. Il me semble que cette codification comme vous l'appellez, cette réglementation, ajoute des restrictions au Président dans sa capacité de demander à avoir des conseillers. Il me semble que les conseillers ne devraient pas être exclusivement des anciens présidents ; on devrait pouvoir avoir d'autres conseillers et le Président d'ailleurs peut avoir d'autres conseillers, peut demander à d'autres conseillers de participer aux réunions de l'ALT. Je préférerais que le Président ait la liberté de choisir à qui il peut demander des conseils pour l'ALT plutôt que de réglementer cette restriction – d'avoir exclusivement des anciens présidents de l'ALT pour conseiller le Président. Je pense qu'on

devrait par exemple pouvoir consulter les anciens membres du Conseil d'administration qui ont leur propre expertise. Donc, je pense que le Président devrait avoir la discrétion de pouvoir choisir les conseillers qu'il veut avoir ou qu'il sent qui pourrait conseiller l'ALT dans la mesure des besoins de l'ALT.

ALAN GREENBERG:

Oui, d'accord. Donc, ici je ne restreins pas les conseillers à cette liste de prédécesseurs à la présidence de l'ALT. Je pense que vous faites allusion au point 3.5.5 qui dit que « le Président à sa discrétion peut inclure d'autres conseillers qui participent aux réunions de l'ALT. » Est-ce correct ? Je ne cite pas exclusivement ici les anciens présidents de l'ALT – vous voyez.

Tijani, est-ce correct ? Vous voyez bien cela ?

TIJANI BEN JEMAA:

Non. Ce n'est pas ça, Alan. Ce que je veux dire, c'est qu'on ne devrait pas avoir une limitation formelle des conseillers auprès de l'ALT. Je pense qu'on devrait dire que c'est à la discrétion du Président de l'ALT de demander le conseil de qui il considère nécessaire.

ALAN GREENBERG:

Vous considérez, vous suggérez que l'on ajoute cela aux règles ?

TIJANI BEN JEMAA:

Non, je préfère la situation réelle tant qu'il y ait des règles concernant qui peut être un conseiller.

ALAN GREENBERG: Mais donc cela explique pourquoi on a toujours la confusion de ne pas savoir comment appeler cette ALT élargie. Je peux le tolérer, mais je veux savoir qu'est-ce qu'en pensent les autres.

Sébastien, est-ce que vous voulez prendre la parole ?

SÉBASTIEN BACHOLLET: Oui, Alan. Vous m'entendez ?

ALAN GREENBERG: Oui, on vous entend.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Bien, merci. Cela pose un problème pour moi, je pense qu'on ne devrait pas avoir trop de règles concernant la décision du président, ce que le Président peut faire, qui il peut contacter. Je pense qu'on est une organisation ouverte et on devrait pouvoir trouver un moyen qui nous permette d'être plus libre et de pas trop restreindre la liberté du Président. Je pense que cela est un peu trop restrictif peut-être.

On devrait donc donner au Président le choix des conseillers, mais je pense que les autres membres de l'ALT devraient également comprendre tous les autres membres de l'ALAC en tant que conseillers potentiels, non seulement des anciens présidents de l'ALAC. Donc, cela devrait être une possibilité également. Il me semble que vous essayez de trouver les bons mots, mais « conseiller » ou « advisor » pour le Président par exemple n'est pas un mot très juste. L'ALT comprend

certaines membres, mais il faut... L'ALAC est un comité consultatif intégré par quinze personnes, les représentants des agents de liaison, etc.

Dans l'ALT élargie, je ne vois plus cette demande de diversité régionale et je pense qu'on devrait aborder cette question. Donc, peut-être qu'on devrait trouver une solution qui nous permette d'assurer cette même diversité, que tout type de conseillers devrait pouvoir conseiller le Président. Il se pourrait qu'il y ait des participants à certaines réunions spécifiques, dans certaines situations, mais qu'il y ait d'autres situations pour lesquelles les organisations et le travail ne soient plus les mêmes, que l'on n'ait plus les mêmes participants. Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci. En fait, j'ai ajouté cela pour préciser que lorsque l'ALT prend des décisions, c'est l'ALT des cinq personnes qui prend les décisions. Si quelqu'un a des suggestions concernant la rédaction de cette partie ou d'un terme autre que « conseiller » à utiliser, je n'ai aucun problème. Moi, j'ai trouvé que « conseiller » était assez juste, mais je n'ai pas un problème. On peut le changer. C'est juste une idée de décrire ce qui se passe, comment on procède. Moi, en tant que président, je ne sens pas qu'il serait possible de dire que les liaisons, que les agents de liaison des SO et des AC ne participent pas à ces discussions. En fait, il s'agit de participants clés à ces discussions. Ils ne participent pas à la prise de décision en tant que membres de l'ALT. Ce sont des membres clés de la discussion, des participants clés aux discussions. Il serait impensable de ne pas les intégrer aux discussions. Les anciens présidents devraient pouvoir participer également.

Jimmy, allez-y.

JIMMY SCHULZ: Merci. Pour rebondir sur ce que disait Tijani, pour le point 3.5.6, il disait qu'il y a d'autres conseillers, autres que les anciens présidents. Donc, ma question concernant le 3.5.6 est : s'ils sont normalement invités à participer à toutes les réunions de l'ALT, qui est invité à participer aux réunions et qui peut participer ? Qui sont ces conseillers ?

ALAN GREENBERG: Ce sont les personnes identifiées dans les points 3.5.4 et 3.5.5. Donc, des agents de liaison et à la discrétion – j'ai inclus les deux anciens présidents de l'ALAC qui ont précédé immédiatement le président actuel. Donc, le 3.5.6 réitère que les décisions sont prises par l'ALT et non pas par ces autres personnes.

JIMMY SCHULZ: D'accord.

ALAN GREENBERG: Tijani, allez-y.

SEUN OJEDEJI: Vous m'entendez ?

ALAN GREENBERG: Seun, je vous ajoute à la liste. Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci Alan. Je voulais vous rappeler que les réunions de l'ALT, comme toute réunion d'At-Large, sont ouvertes et que tout le monde peut participer. Donc, les agents de liaison sont des participants aux réunions de l'ALT et ils sont bienvenus à participer à ces réunions. Je pense que c'est la bonne décision à prendre. Mais il n'est pas nécessaire de formaliser cela. Ils sont des agents de liaison. Et on peut ajouter aux règles le fait que les agents de liaison participeront aux réunions de l'ALT sans pouvoir de décision ; ils ne participent pas à la prise de décision. On pourrait préciser cela.

Mais d'autres personnes telles que les conseillers, c'est très bien pour moi de dire que les deux anciens présidents de l'ALAC peuvent participer à l'ALT. C'est très bien, mais vu qu'il s'agit de Cheryl et d'Olivier, je suis d'accord. Or, s'il s'agit de X et de Y, d'autres personnes, je ne l'accepterais peut-être pas même si le Président les veut au sein de l'ALT, les veut intégrer au groupe.

Donc, je pense que cela si c'était formalisé, ce serait plus contraignant. On serait obligé d'accepter la participation de ces autres personnes à l'ALT. Donc, on devrait avoir l'acceptation de tous les autres membres de l'ALT, que ce soit proposé par le président de l'ALT et que ce soit accepté par les autres. Donc, il doit y avoir des conseillers pour l'ALT et ils doivent être acceptés.

ALAN GREENBERG:

Merci Tijani. Cela est déjà inclus dans nos règles. Ce n'est la peine d'ajouter cela.

Seun, vous pouvez prendre la parole. On n'a plus vraiment le temps, mais c'est une discussion très importante. Il y a eu deux personnes qui ont exprimé leurs inquiétudes concernant ces ajouts. Je n'ai pas entendu d'autres personnes.

Seun allez-y, s'il vous plait.

SEUN OJEDEJI: Oui, d'accord. Je reprendrais la question sur la liste de diffusion.

ALAN GREENBERG: Bien. D'accord. Merci.

On passe au point suivant. 11.6.3, s'il vous plait. On passe, s'il vous plait, au 11.6.3. Je pense que c'est déjà passé. Merci.

Les règles actuelles disent que « toute motion y compris les appels de consensus, les appels à consensus, doivent être soutenus. » De mon point de vue en tout cas, on oublie souvent qu'il y a d'autres personnes qui ont fait de même par le passé. Je pense qu'on n'a jamais eu de motion ou on ait eu une motion qui avance sans que quelqu'un la soutienne. Ici, on dit que les motions ne doivent pas être soutenues, toutefois il y a un potentiel pour qu'un membre de l'ALAC présente une motion où s'il est la seule personne qui veut présenter cette motion et qui prenne le temps de l'ALAC à discuter des questions qui ne sont pas de l'intérêt du reste du groupe. Donc, ils peuvent demander que l'on demande à ce que les motions soient soutenues et qu'il y ait quelqu'un qui soutienne ces motions.

Donc, ce qu'on dit ici est que toutes les motions sont prises comme soutenues, sauf si elles ne sont pas soutenues ; c'est-à-dire que si un membre de l'ALAC ne peut pas dominer l'ALAC, il ne peut pas capturer l'ALAC et forcer l'ALAC à discuter de questions qui ne sont pas de l'intérêt du reste du groupe. Donc, il ne peut pas continuer à avancer sans que quelqu'un du groupe soutienne la motion.

Je n'ai pas un avis formé là-dessus, mais ça légitime un peu ce que nous avons fait. Ça légitime un peu le processus. Alors, y a-t-il des commentaires concernant cela ?

Je ne vois pas de main levée. Je n'entends pas de commentaires. Donc, on a également une petite modification dans le 11.6.6.1 qui... On y est, on y est, ce n'est pas la peine de défiler, mais on défille un peu vers le bas maintenant, s'il vous plait. Merci.

Donc ici, ce qu'on dit, c'est que si cela s'avère nécessaire, le cas échéant, etc. Parce qu'avant, ce n'était pas applicable, ce n'était pas nécessaire. On demande le soutien pour une motion si on n'a pas d'ordre du jour consensuel. Si on a un ordre du jour consensuel, on ne demande pas de soutien aux motions, autrement on demanderait le soutien.

Voilà, c'est tout. Donc, ce que j'entends dire ici est que tout est correct, sauf concernant la définition de l'ALT et des conseillers. Pour ceux qui considèrent le mot « conseiller » comme un terme qui n'est pas suffisamment juste, je vous invite à proposer d'autres termes et on discutera de cela par la suite. On aura une autre discussion un peu plus tard et on devrait voir ce qui pourrait être approuvé. On devrait approuver cela lors de la réunion d'août.

Donc, Sébastien, puis Olivier.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Merci Alan. Est-ce que vous avez vu le 11 ?

ALAN GREENBERG: Pardon.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Le 16.3.

ALAN GREENBERG: Oui, d'accord. C'est l'acclamation. On a déjà discuté de cela.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Pardon, mais je n'ai pas suivi. À mon avis, cela est contradictoire par rapport au 17.2.1.

ALAN GREENBERG: D'accord. Je ne sais plus quel était le 17.2.1, mais permettez-moi de regarder.

SÉBASTIEN BACHOLLET: C'est concernant les seize membres de l'ALAC pour les votes. Donc, l'acclamation n'est pas...

ALAN GREENBERG: Donc, vous dites que si on n’a pas d’acclamation, on devrait pouvoir identifier un conflit entre les deux. Donc, vous dites 17.3.1 ?

SÉBASTIEN BACHOLLET: Non. 17.2.1.

ALAN GREENBERG: Très bien. Je vais m’assurer qu’il n’y ait pas de conflits là-dessus. Merci. Olivier ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND Merci Alan. Je voulais clarifier les étapes suivantes une fois que l’on aura accordé cela, que cela sera voté par l’ALAC, quelles seront les procédures ? Je demande cela, parce qu’en parallèle, le Conseil de la GNSO en ce moment a créé un groupe de travail qui reconsidèrera son règlement intérieur, ces règles de procédure qui s’appliquent au Conseil de la GNSO. Donc, il serait une bonne occasion pour commencer à considérer cette question au sein de l’ALAC pour voir quelle serait la manière de procéder de l’ALAC lorsqu’on aura les pouvoirs communautaires.

ALAN GREENBERG: Oui, on a discuté de cela brièvement à Helsinki. On s’est dit qu’il faudrait reprendre à zéro pour nous assurer que les nouvelles déterminations pour la communauté habilitée ne soient que des modifications concernant des corrections. Mais oui, il faut faire cela. Il faut que ce soit fait avant la fin de septembre et cela commencera d’ici peu.

On l'avait discuté brièvement et il y avait eu une discussion là-dessus. Rappelez-vous que nous avons discuté de cela avec Samantha Eisner et avec quelqu'un d'autre pour voir quelles seraient les modifications nécessaires pour la communauté habilitée. Vous n'étiez peut-être pas présents à cette discussion, mais on a tenu une réunion pour discuter de cela.

D'autres remarques là-dessus ? Les étapes suivantes pour ce règlement intérieur seront que j'enverrais le document pour commentaire et j'identifierais les conflits qu'ont été soulevés par Tijani, Sébastien et Seun. Nous allons avancer avec ce document. Merci.

Point suivant dans notre ordre du jour est le BCEC et le BMSPC. Vous vous rappellerez qu'à Helsinki on a discuté du fait que l'on commence à travailler sur le processus dans les plus brefs délais. Vous vous rappellerez que j'ai demandé à Tijani, au président du BMSPC, puisqu'il a été élu pour ce mandat et je demanderais aux personnes confidentiellement s'ils ont des conflits là-dessus. Mais je voudrais recommander à l'ALAC de confirmer Tijani en tant que président du BMSPC. Je pense qu'il a fait un très bon travail la dernière fois et il serait superbe de demander à quelqu'un de faire la même sorte de travail. Donc, je voudrais demander à Tijani de reprendre ce devoir.

Pour présider le BCEC, on n'a pas de décision prise. Il y a des discussions en cours, et je ne pourrais pas faire des recommandations à ce point-là, mais on verra. Il y aura sans doute des décisions d'ici peu.

Commentaire suivant ou point suivant plutôt : transition d'IANA et responsabilité. Comme vous le savez, nous avons sélectionné un agent de liaison de l'ALAC auprès du CSC, qui était Mohamed El Bashir. Et

lorsque nous avons lancé l'appel à candidats, je ne savais pas si on allait recevoir des candidatures et si les candidats seraient qualifiés. J'avoue que je n'ai pas regardé la liste complète d'At-Large pour voir s'il y aurait quelqu'un de qualifié, mais finalement, Mohamed s'est présenté comme candidat : il avait une longue trajectoire dans le domaine des ccTLD au sein de l'ISOC du Soudan. Il gère le TLD du Soudan et il était l'un des fondateurs du chapitre ISOC-Soudan. Il était l'une des personnes qui a été impliquée dans la redélégation il y a une quinzaine d'années. Il intègre la ccNSO. Et le seul problème était qu'il était vice-président de l'ICG. Mais par conséquent, il sait très bien que c'est l'IANA et ce que l'IANA devrait faire. Donc, je suis ravi de rapporter qu'il a été recommandé par le comité de sélection et que l'ALAC a confirmé sa désignation au poste. Et je le félicite. Je suis sûr que vous le félicitez tous.

Point suivant : le progrès de la mise en œuvre. Pour ceux qui suivent les travaux des différents groupes, il y a beaucoup de travail en cours pour pouvoir mettre en place tout ce qui est nécessaire pour pouvoir faire une transition en douceur. Nous supposons que le gouvernement des États-Unis acceptera la proposition de transition. Comme vous le savez, il y a beaucoup d'activité politique aux États-Unis en ce moment. Des comités nationaux et fédéraux et les politiques sont nécessaires pour mettre en œuvre la transition – eh bien, on ne sait pas très bien clairement comment elles vont procéder, quel sera l'état d'avancement, mais il y a beaucoup de travail à faire pour mettre en œuvre tout cela.

Le dernier commentaire qu'il faut que l'on discute dans ce point 9 est la mise à jour sur la Piste de travail 2 du CCWG. Il y a un nombre de sujets, et on cherche toujours des personnes qui intègrent ces discussions. J'ai

regardé la liste d'adhérents, de participants, de membres et j'ai demandé au personnel d'At-Large de faire une révision de cela et de convoquer les membres de la communauté At-Large. Ce que vous verrez – on ne va pas entrer dans les détails, je m'en excuse dès maintenant, il y a des personnes d'At-Large qui ne sont peut-être pas présentes ici, comme des membres d'At-Large sur cette liste, mais si tout le monde pouvait défiler le document, vous pourrez voir la liste. Il s'agit d'un document qui est disponible pour téléchargement.

On a une liste assez longue. Je sais que le fait qu'on a le nom d'une personne là-dessus ne veut pas dire que cette personne travaille, on n'a pas de garantie. Mais supposément si une personne rejoint un groupe en tant que participant actif, il prévoit de travailler ; il y a une quantité d'observateurs également qui consultent la liste de diffusion, mais qui ne prévoient pas nécessairement de participer aux réunions.

Donc, si vous défilez, vous allez voir qu'on a une liste assez longue. Les directives pour le bon comportement. C'est une liste sur laquelle je pense que je figurais, mais je ne me vois pas. En tout cas, ici, ce sont les règles de participation pour la révocation d'un membre du Conseil et pour s'assurer que les gens agissent de bonne foi et de façon à ce que vous ne puissiez pas être poursuivi ou que vous ne puissiez pas poursuivre l'ICANN. Si vous n'agissez pas de bonne foi, on peut à ce moment-là vous poursuivre : il faudrait créer des règles, etc.

Les droits de l'homme. Nous avons un grand nombre de gens qui ont dit qu'ils étaient intéressés aussi. Une longue liste de personnes.

Ensuite, l'IRP, la deuxième phase du Processus de Révision Indépendant. Nous avons beaucoup de gens aussi.

Les juridictions : où se trouve l'ICANN, où l'ICANN est enregistré et quelles sont les juridictions utilisées dans ses différents contrats ? Il y a beaucoup de gens ici qui se sont inscrits aussi et qui vont participer à ce groupe de travail.

Le médiateur ou l'Ombudsman. Un tiers du groupe – je dirais, c'est assez impressionnant.

La révision du CEP. Alors le CEP, quelqu'un peut m'aider dire de quoi il s'agit ? Procédure d'Engagement de Coopération.

CHERYL LANGDON-ORR: Processus de Participation...

ALAN GREENBERG: Merci beaucoup. Enfin quelqu'un qui sait de quoi on parle.

La responsabilité des SO et des AC, ça c'est une bonne chose. À la page 10 du document, ce que l'on dit ici c'est qu'il est important que l'ICANN se retrouve entre les mains des SO et des AC. Mais comment sommes-nous sûrs que nous pouvons faire confiance aux SO et aux AC ? Donc, ici il y a une bonne participation aussi.

Responsabilité du personnel, ici aussi.

Transparence de l'ICANN.

Une participation importante aussi pour tous ces thèmes en tout cas. Vous pouvez encore vous inscrire pour vous joindre à ces groupes de travail. Vous pouvez être un participant actif ou un observateur ; vous pouvez choisir ou passer de l'un à l'autre. Ces groupes vont faire le

travail de base de recommandation au CCWG. Donc, c'est votre opportunité de participer. C'est une petite partie, ce n'est pas l'engagement que représentait la participation au CCWG. Si cela vous intéresse, entrez dans un groupe Et si vous avez des gens dans vos RALO qui pourraient être intéressés, dites-le-leur, avertissez-les et dites-leur qu'ils doivent se joindre à ces groupes de travail. C'est une bonne façon de participer à un groupe de travail sur un thème en particulier, et cela va être très utile pour notre communauté, pour vous, pour participer davantage et aborder certains problèmes de participation que nous avons, qui existent et dont nous avons parlé au préalable.

John Laprise pour les droits de l'homme. Il demande qu'on l'inscrive, il peut aller à la page wiki : à ce moment-là, indiquer sur la page wiki, et le personnel de l'ICANN s'occupera de l'inscrire dans ce groupe de travail.

Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET:

Les personnes qui sont intéressées par la Piste de travail numéro 2 et veulent avoir davantage d'informations : Tijani a organisé un webinaire auxquels nous avons participé, moi-même et Cheryl Langdon-Orr. Vous pouvez le réécouter.

ALAN GREENBERG:

Est-ce que si vous connaissez quelqu'un qui n'appartient pas à l'ALAC et qui est intéressé, s'il vous plait, dites-le-nous et nous prendrons contact avec cette personne.

Prochain point de notre ordre du jour maintenant. La révision d'At-Large. Et je vais maintenant donner la parole à Holly Raiche et à Cheryl Langdon-Orr. Je vous recommande d'être rapide, parce que ça fait déjà une heure et demie que nous sommes sur cet appel. Nous avons un retard de plus de trente minutes. Donc, s'il vous plait, soyez brèves. Merci.

Qui va commencer ?

HOLLY RAICHE:

Oui. Je m'excuse, je dois dire ici qu'il y a un commentaire de Tom Mackenzie dans lequel il dit qu'« il y a des entretiens qui ont été faits, des entretiens de plus ont été faits. Il y a des groupes. Il y a des appels qui vont être organisés bientôt. » Et comme je l'ai dit, ils vont parvenir à une conclusion qui donnera donc les résultats du sondage réalisé en ligne.

Et je crois que c'est tout. Tom enverra une mise à jour. Il y a une question de temps. Nous sommes relativement pressés.

ALAN GREENBERG:

Cheryl, vous voulez prendre la parole ? Merci.

CHERYL LANGDON-ORR:

Non, merci.

ALAN GREENBERG:

Sébastien, vous avez la main levée ? Je pense que c'est un oubli. Parfait.

Et en espagnol – on me dit, il y a une seule interprète – on me dit, et nous ne pouvons pas prolonger cet appel. Ok, merci pour votre brièveté, Holly.

Nous avons trois points de plus dans notre ordre du jour. Le premier, c'est la réunion d'ICANN57. Ensuite, les conclusions de la réunion d'ICANN56, qui permettra à tout le monde de dire ce qu'il s'est passé – si ça a marché, si ça n'a pas marché, de proposer des conseils pour ceux qui organisent ICANN57. Et puis, il y a un petit point pour la mise à jour concernant les assemblées. Bien. Nous avons trente-cinq minutes qui nous restent. Essayons d'être brefs.

Je donne maintenant la parole à Gisella, qui va nous parler de la réunion d'ICANN57.

GISELLA GRUBER:

Merci Alan. Je vais être très brève. Les informations que nous avons pour le moment sur ICANN57. Nous attendons d'autres informations, mais d'après les réunions que nous avons eues, je vais offrir une petite mise à jour.

Nous avons eu – nous aurons une réunion avec le groupe qui s'occupe de l'organisation de la réunion, demain. Et je pense que cette réunion va être importante au niveau de la logistique, c'est important de le souligner. Il y a un écho. Nous allons avoir des problèmes ou des petites choses à organiser au niveau des navettes entre l'hôtel et le centre de convention, etc. Donc, nous allons commencer à travailler sur le programme d'At-Large une fois que nous aurons résolu toutes ces questions.

Nous devons décider des groupes qui vont se réunir lors de la réunion d'ICANN57 : la ccNSO, le SSAC, l'IPC. Et puis, on tient compte de la réunion d'ICANN56. Il faut identifier les autres groupes qui voudraient se réunir, des groupes qui ne se sont pas réunis dans le passé. Nous devons travailler avec les RALO et avec les différents groupes de travail pour savoir quelles sont les réunions qui pourraient avoir lieu.

L'APRALO va mettre en place, va organiser plusieurs activités lors de cette réunion d'ICANN57. Et lors de l'appel d'APRALO la semaine dernière, on a commencé à discuter de ce programme. Je pense que peut-être Maureen pourrait nous dire ce que nous avons déjà. Je vais vous présenter cela sur l'écran dans quelques secondes, la réunion dont le format appartient au type C, et je vais vous la présenter.

Mais d'abord, je donne la parole à Maureen Hilyard.

MAUREEN HILYARD:

Je voudrais brièvement d'abord vous dire que Satish a travaillé avec des personnes qui sont sur place, et il a eu des rencontres avec le gouvernement, avec les représentants du gouvernement. À Hyderabad, nous aurons une réunion régionale, mais nous allons mettre en place un programme pour – selon le modèle d'AFRALO pendant la réunion de Marrakech. Je sais que Tijani en a parlé en même temps.

Notre équipe de leadership va coordonner un programme de mentorat pour les différentes ALS et pour les boursiers NextGen, etc. – lors de la réunion d'Hyderabad, nous allons héberger – la même chose que ce qui devait se faire à Porto Rico.

L'APRALO, l'équipe de leadership d'APRALO, a mis en place avec le groupe de travail de participation – a proposé des idées pour la réception de ces différents groupes. Nous recevons des informations encore aujourd'hui, donc nous sommes en train de mettre à jour toutes ces informations et nous vous les présenterons par la suite.

ALAN GREENBERG:

Merci beaucoup. Je donne maintenant la parole à Gisella.

HEIDI ULLRICH:

Alan, est-ce que je peux prendre la parole ? Est-ce que nous avons encore cet écho ?

Je voudrais dire qu'il y a des sessions lors du premier et du troisième jour, du type de la réunion que nous avons faite l'année dernière. Donc, peut-être que l'on pourrait organiser les choses un peu plus à l'avance.

Et l'autre point important, je voudrais savoir et être sûre que tout le monde est au courant de la session qui aura lieu le dernier jour ; le 9 novembre au matin, il va y avoir un groupe, une réunion des RALO pour le président et le secrétariat du RALO. C'est quelque chose que je voudrais développer avec les présidents des RALO et le personnel. Il va y avoir une session concernant le développement de l'ALAC. Nous voulons nous assurer que vous êtes tous au courant de ces sessions et que vous allez organiser votre temps en fonction de cela. Et je dirais que notre ordre du jour pour l'ALAC est aussi en cours de développement.

ALAN GREENBERG: Heidi, deux questions. Au niveau du CCWG Responsabilité et de la GNSO, est-ce qu'il y a des PDP qui sont planifiés ?

HEIDI ULLRICH: Je vais donner la parole à Gisella, c'est elle qui est au courant.

GISELLA GRUBER: Merci Alan. Merci Heidi. Le CCWG va se réunir le 2 novembre. C'est toute l'information que j'ai, et si vous me laissez quelques secondes, je vais vous mettre sur l'écran ce que nous avons pour la réunion de la GNSO. C'est un lien que nous avons déjà mis sur le portail de la réunion d'ICANN57. Je vais vous envoyer le lien ici pour que tout le monde puisse remettre ce lien à cette page.

ALAN GREENBERG: Est-ce que vous pouvez nous dire quel jour ?

GISELLA GRUBER: Rien n'a encore été décidé. Le 3 novembre, il y aura peut-être une réunion présentielle sur le PDP. Je ne sais pas quel est le PDP qui va se réunir en réunion présentielle.

ALAN GREENBERG: D'après ce que j'ai compris, il va y avoir plusieurs PDP qui vont être assignés, pour lesquels on va assigner une demi-journée dans chaque cas.

GISELLA GRUBER: Je vais demander des précisions à l'équipe de soutien de la GNSO et à la liste interne d'ALAC.

ALAN GREENBERG: Donc, la traduction est une réunion de sept jours. Le CCWG va se réunir le jour 0, avant notre réunion. La GNSO peut avoir des PDP en cours d'élaboration. Nous pensons, mais nous n'en sommes pas sûrs, le premier jour, ce qui peut entrer en conflit avec le reste des activités de cette journée puisque c'est une journée stratégique. Et il y a d'autres gens – on vient de me dire que j'avais soixante secondes, je ne sais pas pourquoi, bien que je continue. Ensuite, d'après ce que vous avez dit, Heidi, le septième jour, les gens au niveau du leadership régional et de l'ALAC ne seront pas obligés d'être présent. Ils pourront partir un jour avant – c'est ce que vous dites...

HEIDI ULLRICH: Oui, tout à fait. C'est ce que je dis.

ALAN GREENBERG: Donc, on doit s'assurer des dates de voyage de retour pour les membres concernés.

Je vois une main levée ici. Je ne sais pas si c'est une nouvelle main ou une ancienne main de Holly ?

HOLLY RAICHE: Ok. Non.

ALAN GREENBERG: Bien. Nous avons beaucoup de choses à faire. Nous avons déjà certains conflits par rapport à notre programme et vous verrez à notre ordre du jour, mais nous verrons comment les résoudre.

Holly Raiche demande la parole. Ah, c'était une nouvelle main. Holly, allez-y et ensuite, Olivier.

HOLLY RAICHE: Nous avons encore trente minutes. Je voudrais dire que nous avons un ou deux panels qui ont des problèmes qui pourraient être discutés au sein de l'ALAC, des thèmes politiques. Je pense que c'est très utile. La réunion d'Helsinki a été très utile. Nous avons eu beaucoup de discussions sur des points : il y a la politique. J'espère que nous allons préserver cela et que nous n'allons pas de nouveau ne pas parler et aborder les thèmes politiques.

Je pense que c'est important. Il y a des discussions sur la façon dont nous abordons les questions politiques et dont nous mettons à jour ces problèmes. Tout le monde au sein de l'ALAC veut participer à la résolution de ces thèmes politiques. Les gens peuvent le faire et donc, voilà.

ALAN GREENBERG: Oui. Si vous voulez, lorsque nous enverrons une demande de thèmes, vous proposez ces thèmes pour que les gens en discutent.

Olivier Crépin-Leblond, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Je voulais parler très brièvement des SO et des AC, et des présidents qui sont un peu la communauté des leaders, ont reçu un email de Tomasso sur le thème. Il y a un lien, mais ce lien ne mène nulle part.

Bien. Donc, la réunion d'ICANN57 – vous devez savoir, ça s'appelle comme cela. Mais ici, je pense qu'il faut dire qu'il va y avoir beaucoup plus de gens qui auront besoin de cela. Il va y avoir un webinaire le 7 septembre 2016 pour annoncer à la communauté tout ce qui concerne le visa, le voyage et autres. J'ai l'impression que c'est un petit peu tard, parce que beaucoup d'entre nous vont voyager en août et ne seront pas présents pour faire leurs demandes de visa.

Alors, est-ce que s'il vous plait vous pourriez nous expliquer comment faire nos visas ? Est-ce que vous pourriez nous donner des informations avant le mois de septembre, au moment où nous aurons beaucoup de travail, où nous n'aurons pas le temps de nous occuper de cela ?

ALAN GREENBERG: D'accord, Olivier.

Alberto Soto, allez-y.

ALBERTO SOTO: Les visas sont nécessaires trente jours avant. Ils peuvent être demandés en ligne. La seule exigence que l'on a, c'est d'avoir la date de voyage et la date du billet d'avion. C'est tout.

ALAN GREENBERG: Ok. Merci. Nous essaierons d’avoir des informations un peu plus à l’avance – en tout cas, pour répondre à la demande d’Olivier. Est-ce qu’il y a d’autres questions sur la réunion d’ICANN57 ?

Si ce n’est pas le cas, le prochain point de notre ordre du jour est une discussion sur donc ICANN56. Holly trouve qu’on avait trop de discussions sur les processus et pas assez sur les politiques en général. Donc, ici, c’est un point déjà concernant la réunion d’ICANN56. Alors maintenant, la mise à jour sur les assemblées.

HEIDI ULLRICH: Il y a eu trois demandes pour les assemblées générales, de l’AFRALO, de LACRALO et de NARALO. Nous avons travaillé avec le personnel de l’ICANN et nous avons trouvé la possibilité d’offrir deux assemblées qui seront donc offertes à AFRALO et à NARALO, qui est prévue en collaboration avec une autre réunion. L’assemblée de LACRALO devrait avoir lieu avec la feuille de route de LACRALO pour aborder différents problèmes de LACRALO. Donc, cela correspond à d’autres financements et cela sera organisé en 2017, au début de l’année 2017. Cela dépendra de l’exercice fiscal suivant. Nous devons travailler avec les différents groupes sur la planification de ces réunions et de ces assemblées. Merci Alan.

ALAN GREENBERG: Merci. Judith demande comment on va payer les vaccins qui sont exigés et pour les visas. Il y a des vaccins, des remboursements de vaccins et de traitement du paludisme. On va demander au personnel de nous répondre à ces questions plus tard.

Est-ce qu'il y a d'autres choses à ajouter avant qu'on passe au point 14 de notre ordre du jour. 10 heures. Cheryl redemande la parole. Cheryl, allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR: Je voudrais parler de la discussion sur la politique et aux documents associés à la deuxième révision de la similarité de chaîne et le travail réalisé dans ce domaine. Je voudrais que l'ALAC considère la possibilité de faire un petit commentaire concernant l'observation sur les documents que le groupe de travail a rédigés. J'en parlerais avec Maureen. S'il vous plaît, envoyez un email à Ariel aussi ou demandez à Ariel de faire une première rédaction de ce commentaire. D'accord.

ALAN GREENBERG: Merci. Puisqu'il n'y a pas de divers, nous avons encore cinq minutes de service d'interprétation. Je vais revenir au point 12 de l'ordre du jour : le débriefing d'ICANN56. Je voudrais savoir ce que vous avez trouvé positif dans ICANN56 et ce qui a vous a paru négatif. Et nous allons parler aussi de la programmation du contenu de l'ordre du jour.

Je vous demande d'être bref. Jimmy, allez-y.

JIMMY SCHULZ: Bonjour. Jimmy Schulz. J'ai aimé cette réunion à Helsinki – je dois dire, parce que nous avons laissé de côté la cérémonie d'ouverture. C'est la première fois depuis que je suis membre de l'ALAC que j'ai eu le temps de rencontrer d'autres gens, d'autres unités constitutives et de rencontrer d'autres membres, d'autres groupes. J'ai aimé le cocktail

ouvert à tout le monde qui nous a permis aussi de faire la connaissance d'autres gens venant d'autres unités constitutives. J'ai trouvé que c'était plus intense et puis, on avait la possibilité de s'engager davantage qu'à d'autres réunions, qu'aux réunions précédentes.

ALAN GREENBERG: Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre voudrait nous faire part de son opinion ? Je pense qu'il nous faut nous focaliser sur le leadership d'At-Large aussi.

Holly ?

HOLLY RAICHE: Je voudrais appuyer ce que Jimmy vient de dire, qu'il y avait davantage de rencontres avec les unités constitutives, les membres, beaucoup plus de temps. On a eu la possibilité de mieux comprendre certaines choses, de rencontrer d'autres gens. Voilà, je pense que c'était positif à ce niveau-là.

ALAN GREENBERG: Les chiffres de participation étaient de 1 800 personnes, qui ont participé à cette réunion. Heidi, est-ce que vous êtes, est-ce que vous pouvez me confirmer ce nombre de participants ?

HEIDI ULLRICH: Je crois qu'il me faudra confirmer ce chiffre.

ALAN GREENBERG: La réunion intercommunautaire a eu 300 participants, beaucoup de gens avaient le temps de faire d'autres choses à côté. Et donc, la réunion des groupes intercommunautaires ont permis à beaucoup de gens d'y participer. D'autres n'y ont pas participé, mais bon.

S'il y a d'autres commentaires, nous avons encore une minute ou deux.
Olivier Crépin-Leblond, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci Alan. Je voulais déplorer le fait que pendant les réunions des groupes intercommunautaires, le personnel a d'une certaine façon empêché la participation à d'autres réunions. La réunion du groupe intercommunautaire n'avait pas de personnel technique, elle n'était pas enregistrée. Il a fallu attendre une cinquantaine de minutes que quelqu'un arrive ; on a commencé la réunion quand même. Donc, je sais que c'était une erreur, mais je voulais le dire, que ce soit enregistré.

ALAN GREENBERG: Merci. C'est noté. Vous n'êtes pas le seul à dire ce genre de choses. La réponse, c'est que ce n'était pas le personnel qui était responsable. Il y avait des gens de la communauté locale qui ne leur ont pas donné d'autre choix.

Cheryl, allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR: Je dirais que la réunion B a été meilleure que ce que je pensais. Ça m'a permis de travailler au niveau intercommunautaire. Il y avait des salles qui étaient grandes avec moins de monde, ce qui nous donnait la

possibilité de participer. Pour les discussions de politiques intercommunautaires futures, j'espère qu'elles continueront.

ALAN GREENBERG: Merci. Je pense qu'il faut analyser les questions de logistique. Il y a eu beaucoup de frustration parmi certaines personnes. J'étais parmi ces personnes qui n'ont pas eu la possibilité de prendre la parole ou de participer à certaines sessions.

Dernier commentaire. Qui veut prendre la parole ?

DANIEL NANGHAKA: Oui, Alan.

ALAN GREENBERG: Daniel, vous avez 35 secondes. Allez-y.

DANIEL NANGHAKA: La réunion a été bonne, mais un des défis que j'ai constaté était au niveau de la réunion de participation. Il y avait tellement de public que des gens se sont retrouvés debout pendant toute la réunion. Voilà ce que je voulais dire.

ALAN GREENBERG: Merci. Je vous remercie tous. Nous remercions les interprètes pour leur travail. Merci à tous pour votre participation et nous continuons à interagir. Nous nous verrons pour la prochaine réunion, pour la prochaine téléconférence au mois d'août. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]